



# ACCREDITATIONS PROFESSIONNELLES

## INFORMATIONS & CONTENUS

### ÉLIGIBILITÉ :

L'accréditation professionnelle est réservée exclusivement aux catégories suivantes :

- Producteur.trice
- Distributeur.trice
- Exploitant.e
- Réalisateur.trice
- Scénariste
- Agent Artistique
- Directeur.trice de Casting

& Autres Professionnels du cinéma...

Un justificatif professionnel pourra vous être demandé afin de valider votre inscription.

Le nombre d'accréditations professionnelles est limité. Dès la jauge atteinte, vous pourrez demander à vous inscrire sur la liste d'attente. La direction du Festival reste seule habilitée à donner son autorisation pour la délivrance des accréditations professionnelles. L'accréditation professionnelle est réservée uniquement aux personnes majeures. L'ensemble des accréditations du festival sont strictement personnelles, non cessibles, elles ne peuvent être échangées sous peine d'annulation des droits d'accès (sans possibilité de remboursement) et de poursuites.

## PACKAGE ACCREDITATIONS PROFESSIONNELLES

### L'ACCREDITATION PROFESSIONNELLE COMPREND :

- Un accès prioritaire aux salles de projections (dans la limite des places disponibles).
- Accès aux cocktails privés/parcours presse de fin de journée au QG du Festival.
- Le sac collector du festivalier avec sa documentation officielle (catalogue, grille programme...) & les petits cadeaux des partenaires du FAH.
- **Nouveau** : Un beau livre retraçant l'histoire du Festival paru aux éditions du Cherche Midi
- Un forfait de ski/piétons donnant accès au Grand Domaine Skiable de l'Alpe d'Huez.
- Une remise exceptionnelle sur la location du matériel de ski (skis, bâtons et chaussures).
- 50% pour une réservation en ligne et anticipée (avant le 12 janvier 2025) ou 20% pour une location sur place sur présentation du badge.
- **Nouveau** - Sur présentation du badge : Une offre/remise de 15% à la mini-boutique du Festival.

Les éléments cités ci-dessus, font partie d'un « Package Accréditation Pro » et ne sont donc pas dissociables les uns des autres, ni transmissibles. Aucune exception possible.

Rappel/Mémo : l'accréditation professionnelle ne comprend ni le transport/transfert jusqu'à l'Alpe d'Huez, ni l'hébergement, ni la restauration.

Séances/Projections : nous vous rappelons qu'il nous arrive d'afficher « complet » et par conséquent de refuser du public sur certaines séances.

Chaque film de la compétition est rediffusé durant le Festival, à des jours, horaires et salles différentes. Vous aurez donc toujours la possibilité de voir le film qui vous intéresse...

# ACCREDITATIONS PROFESSIONNELLES

MODE D'EMPLOI ET TARIFS

## MODE D'EMPLOI:

Le dépôt des demandes s'effectue exclusivement en ligne à partir de l'espace professionnel du site officiel du festival : [www.festival-alpedhuez.com](http://www.festival-alpedhuez.com)

Une fois votre formulaire de demande envoyé vous recevrez une confirmation d'envoi automatique à l'adresse indiquée dans le formulaire.

Après étude de votre dossier, nous reviendrons vers vous par e-mail, pour vous transmettre la facture correspondante à votre demande.

**Cette facture est à régler uniquement par virement impérativement avant l'événement et votre arrivée sur place.**

Seuls les dossiers d'accréditation dont les factures auront été soldées pourront être validés. A réception du règlement de votre accréditation, vous recevrez par e-mail la validation de votre accréditation professionnelle ainsi que les informations concernant le retrait de votre badge.

## GRILLE DES TARIFS 2025 - TARIFS PAR ACCRÉDITATION

2 JOURS / 1 SOIRÉE	213€ HT	255,60€ TTC
3 JOURS / 2 SOIRÉES	315€ HT	378€ TTC
4 JOURS / 3 SOIRÉES	351€ HT	421,20€ TTC
5 JOURS / 4 SOIRÉES	411€ HT	493,20€ TTC
6 JOURS / 5 SOIRÉES	462€ HT	554,40€ TTC
7 JOURS / 6 SOIRÉES	525€ HT	630€ TTC

## INFORMATIONS SUR L'ANNULATION ET LE REMBOURSEMENT :

Les accréditations professionnelles seront remboursables sans frais jusqu'au 1er janvier 2025 en envoyant une demande & un justificatif d'annulation à l'adresse e-mail suivante : [accreditations@agenceatg.com](mailto:accreditations@agenceatg.com). Une fois ce délai passé, les accréditations professionnelles réglées ne seront ni remboursées, ni échangées, même en cas de perte, de vol ou de changement de programme indépendant de notre volonté (loi du 27 juin 1919).



agence • tournée générale